

1, 2, 3 **Points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour**

- Présentation de Jacques Rolfo, nouveau membre du bureau
- Rappel du rôle du CR : prise d'informations, mais aussi participation
- Approbation de l'ordre du jour
- PV du 22 juin 2007 approuvé à la majorité (3 abstentions)

4. **Nouveau fonctionnement**

Michel Sermet commence par un petit historique :

Il y a deux ans environ, la SPG, l'AIG, le DIP et le CEFEP se réunissent pour travailler sur un nouveau fonctionnement. La réflexion tourne autour de plusieurs modèles pendant une année.

Le projet retenu par Charles Beer : des directeurs pour les établissements.

La SPG propose que ces entités ne soient pas de trop grande taille, alors que l'AIG souhaite un doublement du nombre d'inspecteurs.

Charles Beer se range finalement à l'avis de la SPG : une centaine de directeurs et donc d'établissements scolaires, avec un partage du canton en 5 à 10 régions (que la SPG souhaite les plus hétérogènes possibles).

Dès fin septembre, la commission de fonctionnement travaillera en cinq sous-groupes techniques sur les sujets suivants :

GT 1. Les directeurs d'école

GT 2. Les conseils d'établissement

GT 3. Les projets et leur évaluation

GT 4. Les régions

GT 5. L'utilisation des ressources (Tit, GNT, MS)

Ces groupes techniques ne sont pas décisionnels et doivent rendre leur rapport avant le 2 novembre. Séance plénière de négociation le 15 novembre. Dans le but de renforcer les liens avec le CO, il y aura en 2009 une direction unique EP-CO. Le cahier des charges de directeur est écrit ; Charles Beer tient à leur entrée en fonction en 2008. Carmen Perrenoud-Aeby craint toutefois qu'il n'y ait pas assez de postulants (pour les 5 postes ouverts cette année, il y avait 34 postulants). Leur formation se fera à l'IUFE.

Questions/remarques des membres du CR

Y aura-t-il ouverture des postes de directeurs sur l'extérieur ? *Probablement oui.*

Y a-t-il un mandat pour le spécialisé ? *Il manque un chef de projet.*

La SPG est-elle présente dans chaque sous-groupe ? *Oui, au minimum 3 personnes.*

La formation est prévue uniquement pour les directeurs. Il n'y a aucune anticipation.

Que deviennent les RE/MP ? *Ils disparaissent au profit des directeurs, de doyens ou d'une équipe de direction (pour les grands établissements).*

Qu'en est-il de l'autonomie des établissements ? *C'est actuellement le parent pauvre.*

Il n'y aura pas d'appel d'offre avant le 15 ou le 21 novembre ; la question des temps partiels est importante : il pourrait y avoir une certaine souplesse.

Le budget est-il adapté ? *Il y a une diminution de 7,5% des charges ; les postes de MS devraient augmenter et ceux des GNT diminuer.*

Au vu de toutes les lenteurs et imprécisions, est-ce que la mise en place à la rentrée 2008 est réellement envisageable ? La SPG ne devrait-elle pas bloquer ? *On ne veut pas d'une mise en place progressive. Au moment voulu, il faudra donc peut-être revoir les échéances.*

Mais les années « blanches » sont pénibles... Il faut y aller. (Certains soulèvent le problème entre ce que la SPG dit et ce qu'elle décide...)

Qu'en est-il de la formation des directeurs ? *Théoriquement, l'IUFE ouvre en mars 2008 ; il s'agira donc d'une formation sérieuse.*

Les directeurs seraient engagés en classe 23, niveau cadres supérieurs.

Pour les RE qui ne postuleront pas et qui souhaiteraient reprendre une classe à 100% dans leur école (qui n'aura plus forcément l'enveloppe nécessaire en postes), il faudrait prévoir un accompagnement !

L'AIG a été renommée en AGCEP (Association Genevoise des Cadres de l'Enseignement Primaire).

Le système actuel donne-t-il toutes les garanties que l'on demande au nouveau système ?

En cas de temps partiel, qui évalue la partie enseignement ?

La formation aura-t-elle lieu sur ou hors temps scolaire ?

Est-ce souhaitable/possible que le directeur travaille sur son lieu d'enseignement ? *Il faut voir s'il est judicieux que le CR se prononce sur cette question.*

5. **Prise de position du comité sur les TTM-ES**

Choqué par l'initiative de la DEP en matière de TTM-ES et par son manque de concertation, le comité a rédigé une prise de position qui suscite de nombreux commentaires et met en évidence que la question des TTM-ES est loin d'être réglée. Comme on ne peut rester sans rien faire, la décision est prise d'amender la prise de position du comité.

Elle est finalement amendée et acceptée par la majorité.

6. **Informations du comité**

Depuis le début de l'année : 35 admissions et 13 démissions.

Les indemnités MITIC pourraient être versées par le SEM. (Celles de 2006 doivent être versées sur le salaire d'octobre)

7, 8, 9. **Divers**

Il faut signer la pétition sur les caisses de pension : le délai est fixé au 20 octobre.

Pour le 13^{ème} salaire et les mécanismes salariaux : pour l'instant, rien n'est réglé.

Toujours pas de nouvelles pour les MS gym.

ONG Pérou : suite au séisme, on peut demander des BVR à Anne Sprüngli.

Notes de séance : Jacques Rolfo